



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Rhône-Alpes

SP 1210 12/2022

# STATISTIQUES RHÔNE-ALPES

## EHPAD

| 2021

ACCIDENTS DU TRAVAIL  
MALADIES PROFESSIONNELLES  
ACCIDENTS DE TRAJET



Cette brochure présente pour la région Rhône-Alpes les statistiques accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet dans les établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) pour 2021.

Les activités concernées correspondent au code 8710A de la Nomenclature d'Activités Française.

Dans ce secteur, la fréquence des accidents du travail est 3 fois supérieure à la fréquence régionale tous secteurs confondus. Cela représente l'équivalent de 1,6 salariés à temps plein absents à l'année dans chaque établissement.

C'est pourquoi ce secteur d'activité bénéficie d'un programme de prévention des risques professionnels qui vise à concilier l'amélioration des conditions de travail des salariés et la qualité de vie des résidents.



Sommaire

**Accidents du travail**

3-5

**Maladies professionnelles**

6-7

**Accidents de trajet**

8-9

**Autres données**

10-11

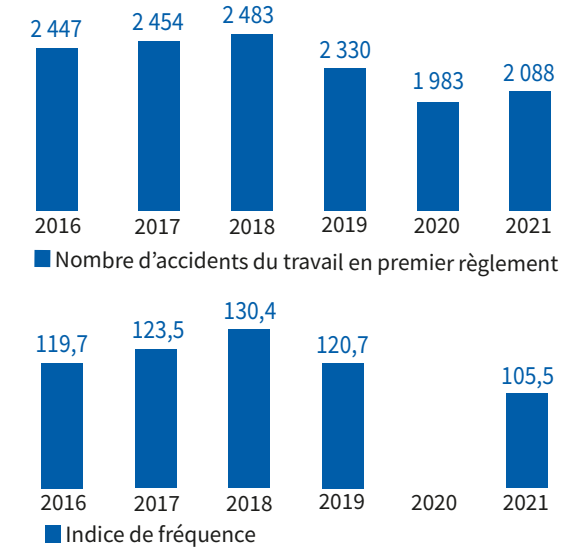
# Accidents du travail

**L'indice de fréquence a diminué de 12% entre 2016 et 2021. L'indice de fréquence et le taux de gravité sont 3 fois supérieurs aux indicateurs régionaux tous secteurs confondus.**



Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid.

En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.



**105,5**

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail en premier règlement pour 1000 salariés.

**5,7**

Taux de gravité

Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.

**14 341 491 €**

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

**140**

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.

**204 069**

Journées indemnisées

L'équivalent de 800 emplois à temps plein.  
Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 98

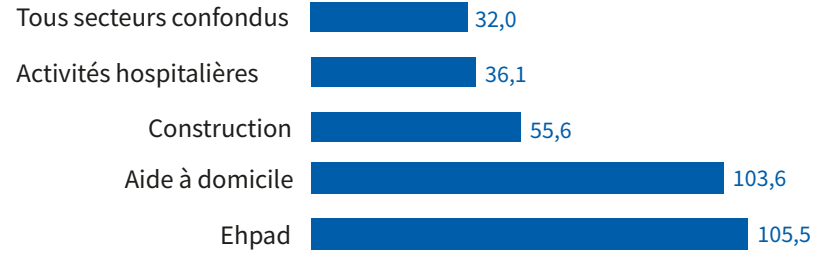


**2 088**

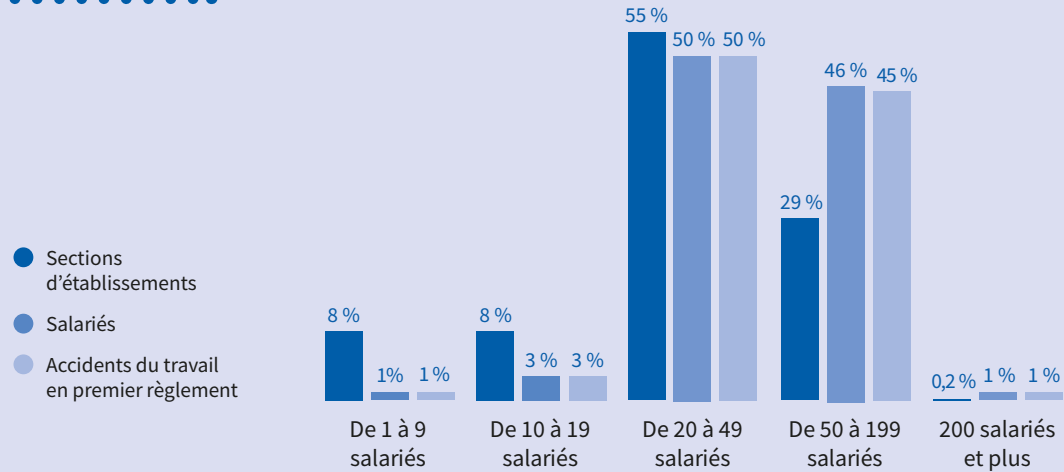
Accidents du travail en premier règlement

Accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

### Un indice de fréquence plus élevé dans les EHPAD que dans les autres activités.



### 96% des salariés travaillent dans une structure de plus de 20 salariés. La taille de la structure n'a pas d'impact sur la sinistralité.

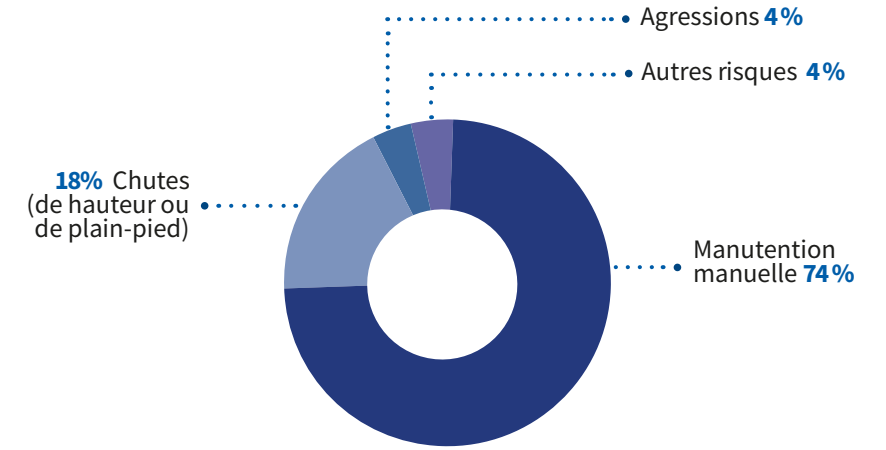


Les entreprises employant entre **20 et 49 salariés** représentent

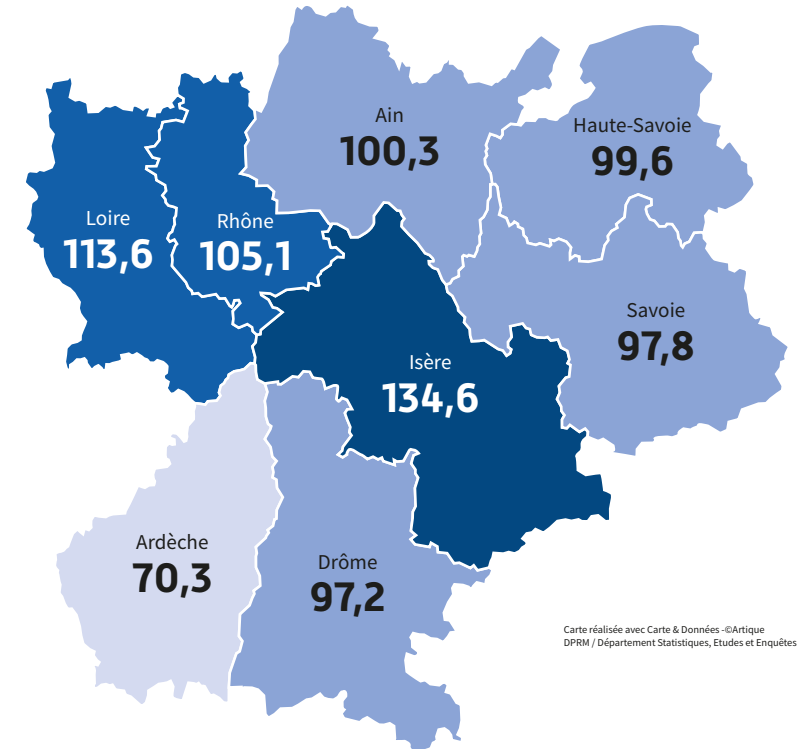
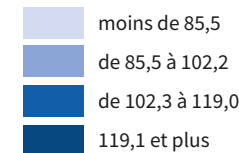
- 55 % des sections d'établissements,
- 50 % des salariés
- et 50 % des accidents du travail.



### Les manutentions manuelles et les chutes sont les principales causes d'accidents du travail.



### Indices de fréquence par département



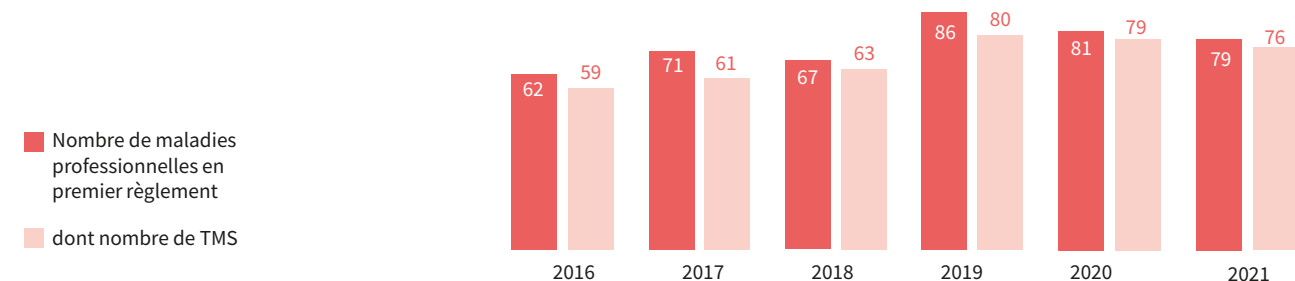
Carte réalisée avec Carte & Données - ©Artique DPRM / Département Statistiques, Etudes et Enquêtes

# Maladies professionnelles

Le nombre de journées indemnisées a augmenté de 27% entre 2016 et 2021.

Le montant des dépenses a triplé en 5 ans.

Le nombre de nouvelles incapacités permanentes a augmenté de 76% sur cette période.



## 24 436

Journées indemnisées

L'équivalent de 100 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par maladie : 309



## 51

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.

## 4 345 538 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des maladies avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

## 79

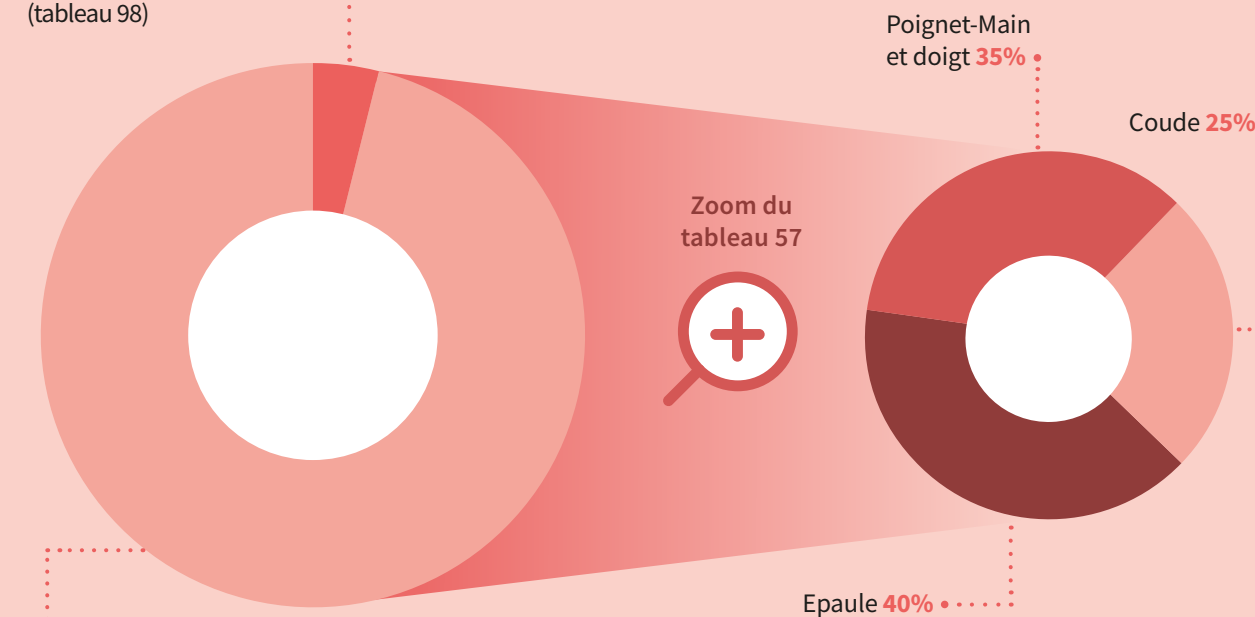
Maladies professionnelles en premier règlement

Maladie professionnelle ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

96% des maladies professionnelles sont des troubles musculo-squelettiques (TMS).  
95% des TMS touchent les membres supérieurs.



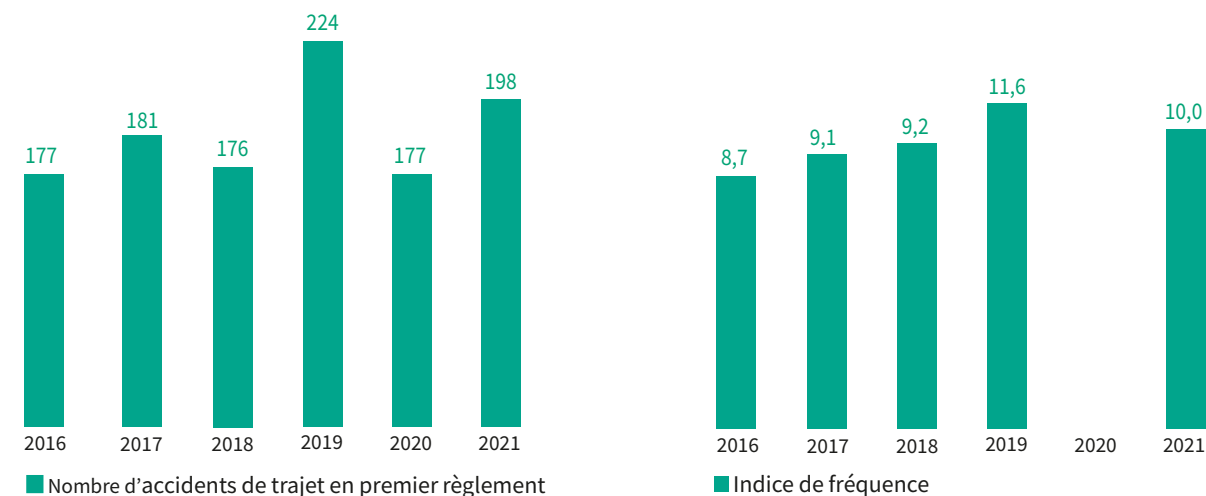
5% Affectations chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (tableau 98)



95% Affectations périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (tableau 57)

# Accidents de trajet (domicile-travail)

Un indice de fréquence 2 fois supérieur à l'indice régional tous secteurs confondus (4,7).



Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid. En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.

**21 375**

Journées indemnisées

L'équivalent de 80 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 108

**1 622 204 €**

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents de trajet avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

**19**

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.



**198**

Accidents de trajet en premier règlement

Accidents de trajet ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

**0,6**

Taux de gravité

Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.

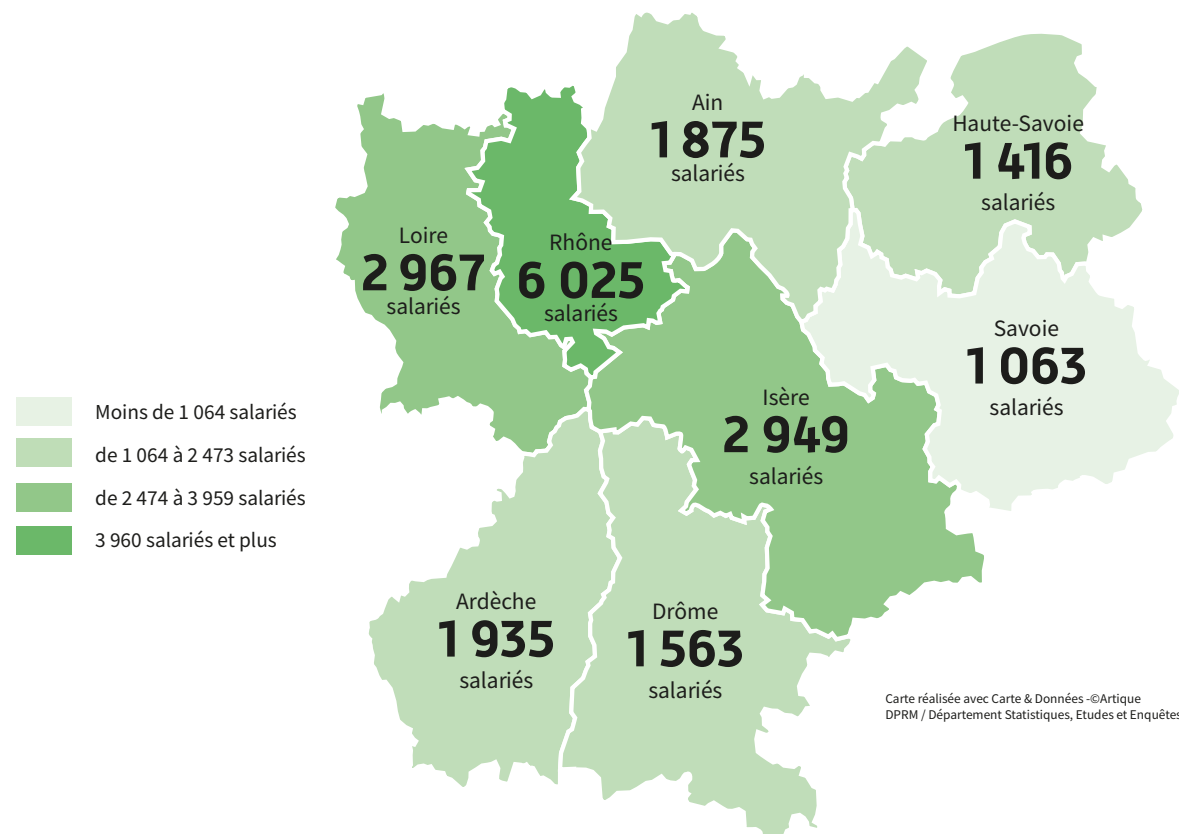
**10,0**

Indice de fréquence

Nombre d'accidents de trajet en premier règlement pour 1000 salariés.

# Autres données

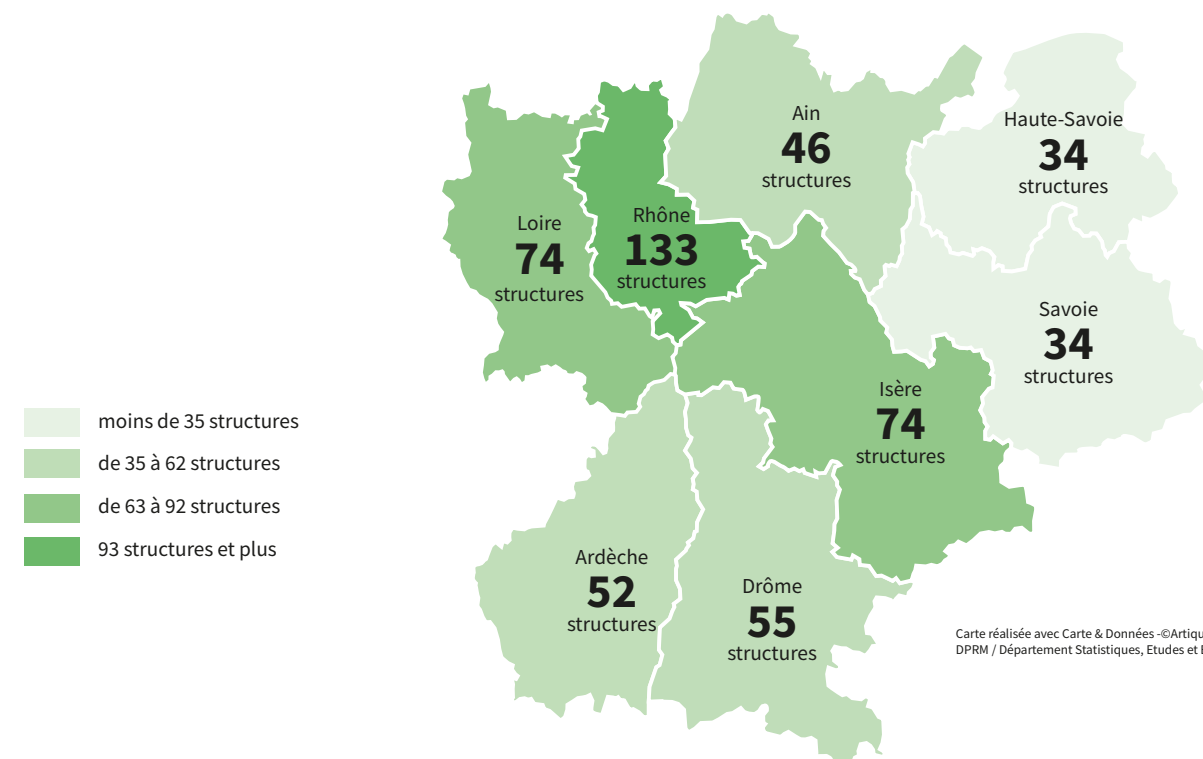
## Nombre de salariés par département en 2021



- Moins de 1 064 salariés
- de 1 064 à 2 473 salariés
- de 2 474 à 3 959 salariés
- 3 960 salariés et plus

Carte réalisée avec Carte & Données - ©Artique DPRM / Département Statistiques, Etudes et Enquêtes

## Nombre de structures par département en 2021



- moins de 35 structures
- de 35 à 62 structures
- de 63 à 92 structures
- 93 structures et plus

Carte réalisée avec Carte & Données - ©Artique DPRM / Département Statistiques, Etudes et Enquêtes



La déclaration sociale nominative devenue obligatoire depuis janvier 2017 a créé une rupture dans nos séries statistiques par les changements de règles qu'elle a induits.

En effet, le nombre d'heures travaillées qui intègre désormais les périodes de congés ainsi que la photographie des effectifs qui rend mieux compte des contrats courts, en sont la parfaite illustration.

Les indices de sinistralité 2020 (indices de fréquence, taux de fréquence, indice de gravité, taux de gravité) ne sont pas utilisables donc non représentés. Du fait du recours au chômage partiel durant la période Covid, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2020 ne traduisent pas l'exposition au risque.



Carsat Rhône-Alpes  
Prévention des Risques Professionnels  
69436 Lyon Cedex 03



[preventionrp@carsat-ra.fr](mailto:preventionrp@carsat-ra.fr)

**3679**

*[service gratuit + prix appel]*



[www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)



@Carsat\_RA



Carsat Rhône Alpes



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Rhône-Alpes